



14 juin 2017

**Rapport annuel du Service de la consommation et des affaires vétérinaires
Très bonne qualité de l'eau potable en Valais**

(IVS).- Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires a publié son rapport annuel. Les contestations de la part de l'inspectorat des denrées alimentaires ont légèrement diminué par rapport aux années précédentes. Les trente échantillons de vins valaisans analysés dans le cadre d'une enquête nationale ne dépassent pas les limites prescrites en matière de pesticides. Les contrôles effectués concernant les micropolluants montrent que l'eau potable du canton du Valais est de très bonne qualité. En ce qui concerne la détention d'animaux de compagnie, sa qualité est jugée stable.

Inspectorat en denrées alimentaires

3'297 inspections ont été réalisées en 2017 dans les établissements produisant des denrées alimentaires. Dans 796 cas (24.1%), une contestation a dû être prononcée. Par rapport aux années précédentes, le taux de contestations a légèrement baissé (30.1% en 2014, 25.2% en 2015). Un recul réjouissant est observé dans le domaine de la transformation de la viande, où le taux de contestations a chuté de 60% en 2014 à 19% en 2016. Ce résultat est dû aux efforts des bouchers qui ont appliqué de mieux en mieux les directives de la branche (en vigueur depuis 2011), mais aussi aux contrôles réguliers de l'inspectorat des denrées alimentaires.

Enquête sur les pesticides contenus dans les vins 2015

Dans le cadre d'une campagne nationale, la teneur en pesticides dans les vins a été analysée au laboratoire de Genève dans quinze vins rouges, treize vins blancs et deux rosés, tous issus du Valais. Les trente échantillons étaient conformes à la législation, à savoir que les limites prescrites n'étaient pas dépassées.

Eau potable

204 échantillons d'eau de boisson ont été soumis à différentes analyses sur les micropolluants au laboratoire cantonal. Des substances actives ont été recherchées (pesticides) dans 56 échantillons. 85 échantillons ont été analysés pour les composés organiques volatils, qui peuvent se former lors du traitement de l'eau potable. 63 échantillons supplémentaires ont été analysés pour le mercure. Sur ces points, tous les échantillons étaient conformes aux normes légales.

Office vétérinaire cantonal

La qualité des détentions d'animaux de compagnie est vraisemblablement stable, mais le public n'hésite plus à signaler les cas qui lui semblent problématiques. L'Office vétérinaire doit investiguer chaque cas, ce qui engendre une augmentation du nombre de procédures administratives.



Le rapport annuel 2016 du Service de la consommation est disponible sous le lien :
<https://www.vs.ch/fr/web/scav/rapports-annuels>

Personnes de contact :

- **Dr Elmar Pfammatter, chimiste cantonal, chef du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), 027 606 49 50**
- **Dr Jérôme Barras, vétérinaire cantonal, adjoint du chef du SCAV
027 606 74 50**